



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **cinquième réunion** du Conseil syndical du SPUQ **2008-2009**, tenue le jeudi 15 janvier 2009 à 12 h 30 en la salle DE-1560 du pavillon de Design (1440, rue Sanguinet).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'UQAM (5 décembre 2008)
4. Négociation des conventions collectives
 - 4.1 État de la situation
 - 4.2 Moyens de pression

Présences :

Faculté	Département	Nom	
Arts	École des visuels et méd.	Michel Boulanger	
		Jocelyn Jean	
		Monique Régimbald	
Danse	École de design	Lyne Lefebvre	
		Luc Bonenfant	
		Jean-François Hamel	
		Jacques Pelletier	
Études littéraires	Histoire de l'art	Yves Bergeron	
		Annie Gérin	
		André Lamarche	
		Francine Alepin	
Musique	École supérieure de théâtre	Georges Laferrière	
Communication	Comm. sociale et publique	Chantal Arousseau	
		Loïc Guyot	
		Gaétan Tremblay	
École des médias	École de langues	Carey Nelson	
		Malika Ech-Chadli	
Science politique et droit	Science politique	Frédéric Gagnon	
		Nancy Thede	
		Stéphanie Bernstein	
Sciences juridiques		Laurence-Léa Fontaine	
Sciences	Chimie	Livain Breau	
		Daniel Chapdelaine	
		Bernard Lefebvre	
		Jean Privat	
Informatique		Timothy Walsh	
		Pierre Bouchard	
		Wanda Smoragiewicz	
Mathématiques	Sciences biologiques		
Sc. de la terre et de l'atm.			
Sciences de l'éducation	Éduc. et form. spécialisées	Julien Mercier	
		Éducation et pédagogie	Pascal N'Dinga
		Kinanthropologie	Nicole Chevalier
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Boualem Kadri	
		Finance	Alain Coen
		Management et techn.	Anne-Laure Saives
	Marketing	Organisation et ress. hum.	Daniel Tomiuk
			Cataldo Zuccaro
			Céleste Grimard Brotheridge
	Jacques Forest		
	Frédéric Gilbert		

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Télécopieur : 514/987-3014 – Courriel : spuq@uqam.ca

	Sciences comptables	Marc Chabot Guy Villeneuve
	Sc. économiques	Gilles Dostaler Alain Guay
Sc. humaines	Géographie	Mohamed Berraja Jean-Philippe Waaub
	Histoire	Jose Del Pozo Martin Petitclerc
	Ling. et did. des langues	
	Philosophie	Christian Saint-Germain
	Psychologie	Marie Hazan
	Sciences des religions	Guy Ménard
	Sexologie	Julie Lavigne
	Sociologie	Jean-François Filion
	École de travail social	Lucie Dumais

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Jean Bélanger
	2 ^e vice-président	
	3 ^e vice-président	Michel Laporte
	Secrétaire	Marie-Cécile Guillot
	Trésorière	Lucie Lamontagne
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts	Louis Martin
	Communication	Jean-Marie Lafortune
	Science politique et droit	Mark-David Mandel
	Sciences	Mario-Houde
	Sciences de l'éducation	
	Sciences de la gestion	Éric Weiss-Altaner
	Sciences humaines	Danielle Desmarais

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	École de design	Céline Poisson
	Études littéraires	Max Roy
Communication	École des médias	Serge Proulx
Science politique et droit	Sciences juridiques	Rémi Bachand
		Thierry Bourgoignie
		Rachel Cox
		Hugo Cyr
		Diane Demers
		Jacques Forest
		Martine Lachance
		Georges LeBel François Roch
Sciences de l'éducation	Éduc. et form. spécialisées Éducation et pédagogie	Sophie Grossman
		Pierre Lebus
		Pierre Toussaint
Sc. de la gestion	Organisation et ress. hum.	Henriette Bilodeau André F. Charette
	Sciences comptables	Guy Cucumel
Sc. humaines	Sciences des religions	Ève Paquette
	Sexologie	Josée Lafond Hélène Manseau
	École de travail social	Michelle Duval
Conseiller FP-CSN Invité de la CSN		Alain Brouillard Jean-Marie Vézina

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Nicole Chevalier, appuyée par Jocelyn Jean, Chantal Arousseau, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

Après avoir présenté ses meilleurs vœux à tous les membres présents, la présidente du Syndicat, Michèle Nevert, les informe que, dans le but d'alléger la rencontre, les points *informations* et *adoption du procès-verbal de la réunion précédente* seront traités à la prochaine réunion du Conseil syndical, à savoir le vendredi 23 janvier 2009, où sera également abordé le plan stratégique 2009-2014 de l'UQAM.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Jose Del Pozo, appuyée par Frédérick Gagnon, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'UQAM (5 décembre 2008)

Une entente a été signée entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'UQAM le 5 décembre 2008. Tous les membres du Conseil d'administration ont adopté cette entente à l'exception des professeurs. Cette entente survient alors qu'elle n'a jamais été signalée lors des annonces du gouvernement pour le versement des sommes à l'UQAM.

Cette entente, signée entre contrepartie des sommes versées par le gouvernement, prévoit, entre autres, que l'UQAM atteigne l'équilibre budgétaire au plus tard en 2013-2014. Elle prévoit également qu'un étalonnage des conventions collectives par rapport à celle des autres établissements soit effectué par une firme externe, alors que cet étalonnage a déjà été réalisé par la partie patronale.

09CS572 Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM (5 décembre 2008)

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que, lors des annonces publiques du gouvernement (9 octobre 2008 et 13 novembre 2008), il n'était pas question d'autres conditions que le dépôt d'un plan stratégique et un retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 en contrepartie du versement des sommes déjà annoncées;

ATTENDU la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM par le Conseil d'administration de l'UQAM (5 décembre 2008);

ATTENDU que les représentants des professeures, professeurs au Conseil d'administration ont voté contre la signature de cette entente;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation d'un recours systématique à des firmes externes tant sur le plan financier que des relations de travail;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation en matière de relations de travail :

- a) d'une « étude d'étalonnage des conventions collectives en vigueur à l'Université, par rapport à celles des autres établissements, conduite par une firme externe spécialisée en conditions de travail et choisie par l'Université »;
- b) d'un « recours à cette même firme pour conseiller le Conseil d'administration quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même »;
- c) de la « détermination par le Conseil d'administration des mandats de négociations collectives, en conformité avec les disponibilités budgétaires de l'Université, et des mécanismes à mettre en place et appropriés aux négociations »;

ATTENDU que cette entente inclut une modification imposée et inacceptable dans le mode de gestion des relations de travail à l'UQAM;

ATTENDU que cette entente sous-entend une application du projet de loi 107 sur la Gouvernance des universités;

ATTENDU les dépenses supplémentaires liées au recours à des firmes externes;

ATTENDU qu'il a été établi par le Vérificateur général du Québec que les problèmes financiers de l'UQAM étaient liés aux développements immobiliers et aucunement liés aux relations de travail;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs à l'UQAM a déjà été accompli par la partie patronale et que l'obligation de refaire un étalonnage retarderait encore le processus de négociation de la convention collective des professeures, professeurs;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE l'odieux chantage exercé par le MELS sur l'UQAM en liant le versement des sommes annoncées à la signature d'une entente imposée;

DÉNONCE la tutelle déguisée de l'UQAM par le gouvernement que sous-entend l'entente signée;

DÉNONCE les dépenses administratives additionnelles engendrées par cette entente;

REFUSE que l'UQAM, institution publique et de savoir, soit gérée par des firmes externes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Négociation des conventions collectives

4.1 *État de la situation*

Négociation de la convention collective des maîtres de langue

La parole est donnée à Marie-Cécile Guillot, secrétaire et membre du comité de négociation de la convention collective des maîtres de langue, qui explique que la convention collective des maîtres de langue venant à échéance le 31 mai 2008, le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2008. Trois rencontres de négociation ont eu lieu de novembre à décembre 2008. Les parties avaient établi que, durant la session d'hiver 2009, les séances de négociation se tiendraient tous les

mercredis après-midis. Cependant, le vendredi 10 janvier 2009, le SPUQ a été informé du départ de l'UQAM de Michèle Moreau, porte-parole patronale (directrice adjointe du Service des relations professionnelles). Le calendrier de rencontres est donc à refaire.

Négociation de la convention collective des professeures, professeurs

La parole est ensuite donnée à Jean Bélanger, 1^{er} vice-président et porte-parole syndical à la table de négociation de la convention collective des professeures, professeurs qui informe les membres qu'une rencontre de négociation s'est tenue le 12 décembre 2008, au cours de laquelle, trois nouveaux membres patronaux étaient présents. Il s'agit de Marc-André Vigeant, directeur du Service des relations professionnelles, d'André Bourret, directeur du Bureau de l'enseignement et des programmes, et de Josée Dumoulin, directrice intérimaire du Service du personnel enseignant.

Les membres patronaux ont mentionné qu'une quatrième personne se joindrait au comité patronal de négociation et qu'une cinquième personne serait présente de façon occasionnelle.

Au cours de cette rencontre, les membres patronaux ont demandé de réexpliquer les articles qui avaient déjà été réglés avec les membres patronaux précédents.

Une séance de négociation s'est tenue ce matin même, où était présente Johanne Corbeil, conseillère en gestion des ressources humaines. Les états financiers révisés ont été présentés par Johanne Brouillette (directrice des Services financiers). La conclusion de cette présentation est qu'il est maintenant reconnu que si les sommes promises par le gouvernement avaient été versées à l'UQAM, l'an passé, l'Université aurait connu un surplus de 1 à 2 M\$.

4.2 Moyens de pression

La parole est donnée à Michèle Nevert, présidente, qui explique que, dans le cadre de la campagne qui vise un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs pour le 15 février 2009, des affiches ont été distribuées avant Noël, des signets ont été posés sur les pupitres dans les salles de cours de tous les pavillons de l'UQAM au début de la session d'hiver 2009, une bannière a été exposée sur la murale du 25^e anniversaire du SPUQ (pavillon Judith-Jasmin) (le SPUQ n'ayant pas reçu l'autorisation de la poser sur un des basiliaires du pavillon Judith-Jasmin). Des affiches avec l'inscription « 5 semaines pour négocier » ont été envoyées en début de semaine et, enfin, de nouvelles affiches ont été remises aux membres du Conseil syndical afin que ces derniers les acheminent aux collègues de leurs départements respectifs.

Le 29 janvier 2009 se tiendra une réunion de l'Assemblée générale du SPUQ dans le but d'informer l'ensemble des membres de la situation.

Deux moyens de pression sont ainsi proposés aujourd'hui. Une résolution est adressée au recteur lui demandant de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète au projet syndical de convention dans la perspective d'un règlement pour le 15 février 2009, et cette résolution sera apportée au recteur en mains propres pendant le Conseil syndical. L'autre résolution demande qu'une délégation du Conseil syndical rencontre le Conseil d'administration de l'UQAM afin de lui énoncer sa déception vis-à-vis de l'entente entre le MELS et l'UQAM signée le 5 décembre 2008.

Pression sur le recteur pour un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM possède les informations financières suffisantes pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU l'absence de réponse complète et l'argument invoqué par l'administration de l'UQAM de la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM comprenant l'obligation d'une étude d'étalonnage de la convention collective des professeures, professeurs qui retardera la négociation;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs a déjà été accompli par la partie patronale;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 15 janvier 2009 et intitulée « Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au recteur de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète en vue d'un règlement le 15 février 2009;

APPORTE au recteur en séance cette résolution.

AMENDEMENT

Il est proposé par Jean-Marie Lafortune, appuyé par Luc Bonenfant, de donner le titre suivant à la résolution : « Pour un règlement de la négociation de la convention collective ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les membres sont prêts à se prononcer sur le projet de résolution ainsi amendé.

09CS573 Pour un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM possède les informations financières suffisantes pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU l'absence de réponse complète et l'argument invoqué par l'administration de l'UQAM de la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM comprenant l'obligation d'une étude

d'étalonnage de la convention collective des professeures, professeurs qui retardera la négociation;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs a déjà été accompli par la partie patronale;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 15 janvier 2009 et intitulée « Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au recteur de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète en vue d'un règlement le 15 février 2009;

APPORTE au recteur en séance cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le deuxième projet de résolution est présenté.

Le SPUQ demande à rencontrer le Conseil d'administration de l'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que, lors des annonces publiques du gouvernement (9 octobre 2008 et 13 novembre 2008), il n'était pas question d'autres conditions que le dépôt d'un plan stratégique et un retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 en contrepartie du versement des sommes déjà annoncées;

ATTENDU la signature de « l'entente entre le MELS et l'UQAM » par le Conseil d'administration de l'UQAM (5 décembre 2008);

ATTENDU que les représentants des professeures, professeurs au Conseil d'administration ont voté contre la signature de cette entente;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation d'un recours systématique à des firmes externes tant sur le plan financier que des relations de travail;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation en matière de relations de travail :

- a) d'une « étude d'étalonnage des conventions collectives en vigueur à l'Université, par rapport à celles des autres établissements, conduite par une firme externe spécialisée en conditions de travail et choisie par l'Université »;
- b) d'un « recours à cette même firme pour conseiller le Conseil d'administration quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même »;
- c) de la « détermination par le Conseil d'administration des mandats de négociations collectives, en conformité avec les disponibilités budgétaires de l'Université, et des mécanismes à mettre en place et appropriés aux négociations »;

- ATTENDU que cette entente inclut une modification imposée et inacceptable dans le mode de gestion des relations de travail à l'UQAM;
- ATTENDU les dépenses supplémentaires liées au recours à des firmes externes;
- ATTENDU qu'il a été établi par le Vérificateur général du Québec que les problèmes financiers de l'UQAM étaient reliés aux développements immobiliers et aucunement reliés aux relations de travail;
- ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs a déjà été accompli par la partie patronale;
- ATTENDU que l'obligation de refaire un étalonnage retarderait encore le processus de négociation de la convention collective des professeures, professeurs et engendrera des coûts supplémentaires et inutiles;
- ATTENDU que l'administration de l'UQAM possède les informations financières suffisantes pour déposer une proposition de règlement;
- ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;
- ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 15 janvier 2009 demandant « au recteur de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète en vue d'un règlement le 15 février 2009 »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DEMANDE à rencontrer le Conseil d'administration de l'UQAM par le biais d'une délégation lors de sa prochaine réunion (27 janvier 2009) dans le but :
- a) d'énoncer sa vive déception devant l'acceptation par le Conseil d'administration — moins les voix des professeurs — de l'entente rajoutée par le MELS comme condition au versement des sommes déjà annoncées;
 - b) de rappeler que le corps professoral n'a pas à subir les conséquences d'une dérive immobilière financière qu'il a, dès le départ, dénoncée;
 - c) de démontrer l'importance et l'urgence pour l'Université d'améliorer significativement les conditions de travail des professeures, professeurs par un règlement satisfaisant de leur convention collective qui permettra ainsi la relance et le développement de l'Université.

AMENDEMENT

Il est proposé par Luc Bonenfant, appuyé par Jean-Philippe Waaub, de formuler le b) de la façon suivante :

« De rappeler que la communauté universitaire n'a pas à subir les conséquences d'une dérive immobilière financière dénoncée, dès le départ, par le corps professoral. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les membres sont prêts à se prononcer sur le projet de résolution ainsi amendé.

09CS574 Le SPUQ demande à rencontrer le Conseil d'administration de l'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que, lors des annonces publiques du gouvernement (9 octobre 2008 et 13 novembre 2008), il n'était pas question d'autres conditions que le dépôt d'un plan stratégique et un retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 en contrepartie du versement des sommes déjà annoncées;

ATTENDU la signature de « l'entente entre le MELS et l'UQAM » par le Conseil d'administration de l'UQAM (5 décembre 2008);

ATTENDU que les représentants des professeures, professeurs au Conseil d'administration ont voté contre la signature de cette entente;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation d'un recours systématique à des firmes externes tant sur le plan financier que des relations de travail;

ATTENDU que la signature de cette entente comprend l'obligation en matière de relations de travail :

- a) d'une « étude d'étalonnage des conventions collectives en vigueur à l'Université, par rapport à celles des autres établissements, conduite par une firme externe spécialisée en conditions de travail et choisie par l'Université »;
- b) d'un « recours à cette même firme pour conseiller le Conseil d'administration quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même »;
- c) de la « détermination par le Conseil d'administration des mandats de négociations collectives, en conformité avec les disponibilités budgétaires de l'Université, et des mécanismes à mettre en place et appropriés aux négociations »;

ATTENDU que cette entente inclut une modification imposée et inacceptable dans le mode de gestion des relations de travail à l'UQAM;

ATTENDU les dépenses supplémentaires liées au recours à des firmes externes;

ATTENDU qu'il a été établi par le Vérificateur général du Québec que les problèmes financiers de l'UQAM étaient reliés aux développements immobiliers et aucunement reliés aux relations de travail;

ATTENDU qu'un étalonnage des conditions de travail des professeures, professeurs a déjà été accompli par la partie patronale;

ATTENDU que l'obligation de refaire un étalonnage retarderait encore le processus de négociation de la convention collective des professeures, professeurs et engendrera des coûts supplémentaires et inutiles;

ATTENDU que l'administration de l'UQAM possède les informations financières suffisantes pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 15 janvier 2009 demandant « au recteur de faire en sorte que ses représentants au comité de négociation déposent une réponse complète en vue d'un règlement le 15 février 2009 »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à rencontrer le Conseil d'administration de l'UQAM par le biais d'une délégation lors de sa prochaine réunion (27 janvier 2009) dans le but :

- a) d'énoncer sa vive déception devant l'acceptation par le Conseil d'administration — moins les voix des professeurs — de l'entente rajoutée par le MELS comme condition au versement des sommes déjà annoncées;
- b) de rappeler que la communauté universitaire n'a pas à subir les conséquences d'une dérive immobilière financière dénoncée, dès le départ, par le corps professoral;
- c) de démontrer l'importance et l'urgence pour l'Université d'améliorer significativement les conditions de travail des professeures, professeurs par un règlement satisfaisant de leur convention collective qui permettra ainsi la relance et le développement de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par la suite, les membres du Conseil syndical se présentent au bureau du recteur à qui la présidente du Syndicat lit la résolution intitulée « Pour un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs ».

Levée de la réunion à 15 heures.

La présidente,

La secrétaire,,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du jeudi 15 janvier 2009)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2008-2009, tenue le jeudi 6 novembre 2008
3. SPUQ, Projet de résolution : Position du SPUQ sur l'entente entre le MELS et l'UQAM (5 décembre 2008)
4. SPUQ, Projet de résolution : Pression sur le recteur pour un règlement de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs
5. SPUQ, projet de résolution : Le SPUQ demande à rencontrer le Conseil d'administration de l'UQAM
6. UQAM, Entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'UQAM (5 décembre 2008)
7. UQAM, Message de la direction de l'UQAM (5 décembre 2008) « Entente entre le gouvernement du Québec et l'UQAM »